

No

238

ARRÊTÉS

MAIRIE
DE
BRENNILIS
FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Tél. 98.99.61.07

Fax 98.99.67.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BRENNILIS,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu le décret n° 54 724 du 10 juillet 1954 (Code de la Route portant règlement général sur la police de la circulation routière),

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 1954 relatif à la signalisation routière,

A R R E T E

=====

Article 1 : le stationnement des véhicules sera interdit au Parc d'entreprises de BRENNILIS : "sur 100 M au droit du bâtiment GR1, situé à l'entrée du Parc d'entreprises"

et "sur l'ilôt central, situé au même endroit"

Article 2 : Les panneaux nécessaires seront mis en place par les services compétents.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de CHATEAULIN
- Monsieur l'Ingénieur des T.P.E à HUELGOAT
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BRASPARTS.

Fait à BRENNILIS le 03 MAI 1995.

LE MAIRE,

Pierre PAUL.

